BROCANTE DU 1er MAI DE L'ASPEBR

REGLEMENT GENERAL

Afin que la brocante se déroule au mieux, nous vous demandons de prendre le temps de lire <u>attentivement</u> ce règlement dont TOUTES LES CONSIGNES SONT À RESPECTER SCRUPULEUSEMENT.

La brocante se déroule, de 8h30 à 16h00, UNIQUEMENT sur le boulevard de la Plaine. L'accès aux campus ULB et VUB est FORMELLEMENT INTERDIT aux exposants (ni vente, ni parking).

- La brocante est réservée prioritairement aux brocanteurs amateurs non professionnels mettant en vente, de manière occasionnelle, des biens leur appartenant et accessoirement à des brocanteurs professionnels (antiquaires, videurs de greniers, collectionneurs) à l'exclusion de tout autre. Ces derniers doivent disposer d'un accès à la profession, d'un registre de commerce, d'un numéro de TVA et d'une carte d'ambulant.
- Les brocanteurs, pour accéder au site de la Brocante, sont tenus de respecter les règles du code de la route ainsi que les injonctions de la police sur place.
- Le « pass » JAUNE ou BLEU est à appliquer sur le pare-brise de votre véhicule et doit y rester toute la journée même si votre véhicule est garé en dehors de la zone de brocante.
- Si votre pass est **JAUNE**, présentez-vous au contrôle à l'entrée côté avenue Arnaud **Fraiteur** ; si votre pass est **BLEU**, présentez-vous à l'entrée côté boulevard **Général Jacques**.
- Suivez METHODIQUEMENT les directives qui vous seront indiquées aux entrées de la brocante par le Service d'ordre.
- Préparez et présentez spontanément votre **feuille d'attribution d'emplacement** (= preuve de paiement) à l'entrée.
- Gardez-la sur vous pendant toute la durée de la brocante, elle vous sera réclamée une seconde fois durant la journée par les Contrôleurs de l'ASPEBr.
- **Déchargez** votre véhicule **DANS LES PLUS BREFS DELAIS** (organisez-vous et équipez-vous dans ce but) et libérez rapidement le passage afin de permettre aux autres exposants de s'installer à leur tour.
- Les véhicules contrevenants seront enlevés par POLICE et DEPANNEUSES sur place.
- Respectez les dimensions de votre stand, ne DEBORDEZ PAS (ni avec marchandise ni avec tente ni avec parasol), alignez-vous correctement.
- Nos emplacements sont déterminés afin de laisser libre passage aux piétons sur le milieu de la chaussée.
- Le libre passage des véhicules de secours doit à tout moment être garanti. Une largeur de 4 mètres minimum doit être maintenue sur la VOIE CARROSSABLE.
- Toutes les ENTREES DES IMMEUBLES doivent être libres d'accès (ni véhicule, ni marchandise) durant toute la brocante. Il en va de même pour les accès aux campus de l'ULB et de la VUB.
- Le chemin longeant toutes les façades des immeubles (de CitiBank à Renault) doit rester ENTIEREMENT DEGAGE (ni véhicule, ni marchandise) durant toute la brocante.
- Les coins de rue et d'entrée des immeubles ont été aménagés pour tenir compte du rayon de braquage des véhicules de secours, respectez ces dispositions.
- Toutes les bouches ou bornes d'incendie doivent toujours rester dégagées, bien visibles et aisément accessibles.
- Dans la mesure du possible, veuillez laisser votre numéro d'emplacement visible.
- A partir de 8h30, la brocante est fermée à ses deux extrémités par des barrières Nadar et devient entièrement zone piétonnière, plus aucun véhicule ne rentre sur le site.
- Les retardataires ou les absents n'ont droit à aucun remboursement.

- Un nombre très limité d'emplacements pourrait être mis en vente le jour de l'évènement au tarif minimum de 50€. La vente se fera jusque 7 heures maximum et pourra être arrêtée à tout moment sur appréciation des organisateurs.
- Au N°68, au niveau de l'accès 13 de la VUB, se trouve le DISPATCHING ASPEBr, point de repère pour les ENFANTS PERDUS, poste de SECOURS INFIRMIERS et kiosque informations.
- Les barbecues sont interdits sur le site (sauf dérogation spéciale des Pompiers).
- Il est formellement interdit de faire de la propagande, notamment à caractère politique ou religieux, sur le site de la brocante.
- La somme de 20€ (contre reçu) sera exigée à tout vendeur ambulant se trouvant sur le site durant l'évènement.
- S'expose à être immédiatement exclue toute personne qui
 - vendrait de la marchandise neuve, ou en provenance de faillite ou déstockage massif (par exemple, chaussettes, chaussures, sous-vêtements, GSM, piles, produits de maquillage, tapis en gros, article de papeterie, posters,... et autres articles de marché ou de braderie);
 - o s'installerait sur un autre emplacement que celui désigné sur la feuille d'attribution ;
 - o occuperait un emplacement sans être en ordre de paiement.
- Mesures particulières relatives aux emplacements « HORECA » :
 - ✓ Avoir obtenu l'autorisation préalable du Comité Organisateur :
 - ✓ Etre en possession d'une feuille d'attribution d'emplacement spéciale (ROSE) :
 - ✓ Respecter toutes les prescriptions en matière d'hygiène dans le secteur alimentaire (Application de l'AR du 07.02.1997) ;
 - ✓ Les bonbonnes de gaz doivent être équipées d'un flexible homologué et portant la date de validité ;
 - ✓ Pour les friteuses, casseroles pour friture, disposer d'un extincteur à 6 kg de poudre AB. Le dernier contrôle en date de cet appareil (effectué par une firme spécialisée) ne peut dépasser un an ;
 - ✓ La présence d'une couverture anti-feu est vivement recommandée ;
 - ✓ Toute source de chaleur à flamme nue et tous les appareils à combustion doivent être disposés sur des supports stables et être thermiquement isolés de matériaux facilement inflammables ;
 - Aucun départ AVANT la clôture de la brocante (16h00) ne sera autorisé.
 - A 16h00, nous vous demandons D'ARRETER LA VENTE et de RECHARGER / EVACUER AU PLUS VITE VOTRE MARCHANDISE.

PROPRETE:

- Les vendeurs sont tenus, à la fin de la brocante, de RECHARGER / EVACUER TOUT OBJET, VETEMENT, PAPIER, EMBALLAGE et d'en DEBARRASSER ainsi le/les emplacements qu'ils occupaient;
- Pour les contrevenants, plainte sera immédiatement déposée auprès des autorités communales et de la police !
- ► LA PARTICIPATION À LA BROCANTE IMPLIQUE L'ADHESION SANS RESERVE À CE REGLEMENT.

Pour le Comité Organisateur,

Fabrice Delooz, Président de l'ASPEBr.